



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES  
DEPARTEMENT  
DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

ABTEILUNG FÜR FREMDE INTERESSEN  
DIVISION DES INTERETS ÉTRANGERS

Hotel Savoy, Neuengasse 26  
Telephon 35041/35048

B.24. GBr. (11) 18 - CL/Ky.

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

1E. Jan. 23/6
21. 1. 1943

Berne, le 23 décembre 1942.

IMPORTANT

Monsieur le Chargé d'Affaires,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir qu'il y a quelques mois la Grande-Bretagne nous avait demandé d'entreprendre des démarches auprès de la Hongrie et de la Roumanie, afin d'établir si ces deux pays seraient disposés à autoriser l'émigration en Palestine de jeunes Israélites résidant sur leur territoire. Après différentes démarches préliminaires, ces deux Etats donnèrent leur assentiment à la demande britannique, et grâce à une procédure suggérée par la Légation de Grande-Bretagne à Berne et impliquant la collaboration de l'Office du contrôle des passeports britanniques à Istamboul qui recevait les instructions nécessaires du Gouvernement palestinien, il a été possible d'organiser le rapatriement d'un certain nombre de jeunes Israélites, qui seront acheminés en Palestine par la Turquie.

A ce propos, la Légation de Grande-Bretagne à Berne vient de nous adresser une note verbale No. 492/1/42 du 21 décembre 1942 ci-annexée en copie, dont il ressort que le Gouvernement britannique a décidé d'autoriser l'immigration en Palestine, de Bulgarie, d'environ 5.000 Israélites, dont environ 4.500 enfants et 500 adultes, le nombre et la proportion exacts dépendant des conditions locales.

./.

./.

A la Légation de Suisse à

S o f i a



- 2 -

Le Gouvernement britannique désire-  
rait que vous interveniez auprès du Gouvernement bulga-  
re en vue de l'organisation de cette immigration, et  
voudrait également connaître la réponse qui vous sera  
faite.

Nous vous serions donc obligés de  
vouloir bien agir selon les directives contenues dans  
cette note verbale et de nous faire part, aussitôt que  
possible, du point de vue du Gouvernement bulgare sur  
cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur le Chargé  
d'Affaires, l'assurance de notre considération la plus  
distinguée.

Département Politique Fédéral  
Division des Intérêts étrangers  
Le Chef:

*P.O.*  
*Samuel*

Annexe: copie de note verbale (3)